

Les acquis attendus

À la fin du lycée, l'élève aura étudié un certain nombre d'œuvres relevant de la liste de thématiques, appartenant aux six grands domaines artistiques, en relation avec les périodes historiques. Ce faisant, l'élève aura acquis des connaissances, des capacités et des attitudes.

Des connaissances sur :

- un certain nombre d'œuvres, patrimoniales ou contemporaines ;
- des méthodes d'analyse des œuvres d'art (outils et techniques de production, vocabulaire spécifique, etc.) ;
- des mouvements artistiques, des styles, des auteurs, des lieux, des dispositifs de création, réception, diffusion (musées, théâtres, salles de concert, de cinéma, etc.) ;
- des repères historiques, artistiques, littéraires, scientifiques ponctuant l'histoire des civilisations ;
- des métiers relevant des secteurs artistiques et culturels.

Des capacités à :

- observer, écouter les œuvres d'art ;
- identifier leurs caractéristiques fondamentales ;
- les situer dans le temps et dans l'espace pour mieux comprendre leur environnement économique, social, technique et culturel ;
- fréquenter, seul ou accompagné, musées, galeries d'art, théâtres, salles de concert, cinémas d'art et d'essai, etc. ;
- participer à des débats portant sur les arts et sur la culture.

Des attitudes impliquant :

- sensibilité et créativité artistiques ;
- curiosité et ouverture d'esprit ;
- concentration et motivation ;
- esprit critique.

Ainsi, à l'école primaire, au collège, mais aussi au lycée, l'enseignement de l'histoire des arts contribue à l'acquisition d'une "culture humaniste". Il participe aussi à l'acquisition de compétences transversales telles que la "maîtrise de la langue française", les "compétences sociales et civiques", "l'autonomie et l'initiative".

Extrait de l'encart au *Bulletin Officiel* :
Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts